MINISTÈRE
DES ARMÉES
Liberté
Égalité
Fraternité

CENTRE INTERARMEES DU SOUTIEN
EQUIPEMENTS COMMISSARIAT

FICHE PRODUIT INTERARMEES HABILLEMENT

FPIH

SCA 7810-0001

AVRIL 2025 V5

ENSEMBLE DE PROTECTION INTEGRALE

1- PRESENTATION GENERALE

La tenue intégrale de protection est conçue pour une utilisation à haute intensité, permettant une protection maximale de la personne face à des coups et à des assauts violents.

La tenue intégrale est utilisée avec les équipements TIOR et les équipements du combattant, sur le terrain en toutes zones métropole et outre-mer.

Elle est réalisée en taille unique ;

SOMMAIRE

Article	Feuillet
PRESENTATION GENERALE	*1*
DONNEES LOGISTIQUES	*2*
DESCRIPTION - COMPOSITION	*3*
MARQUAGE – NOTICE D'UTILISATION ET GARANTIE	*4*
SUIVI DES MODIFICATIONS & VALIDATION	*5*

2- DONNEES LOGISTIQUES

DESIGNATION	RAG	NNO	RAD
TIOR - ENSEMBLE DE PROTECTION INTEGRALE	1002101	7810 14 567 9097	7810SH001 6804

3- DESCRIPTION – COMPOSITION

3.1 - Description

La tenue de protection intégrale doit assurer la protection de l'ensemble du corps contre les coups portés (jambe, poing ou objet contondant), lors d'un entraînement au combat corps à corps.

Elle doit recouvrir le plus efficacement possible le corps, en ne laissant aucune zone non protégée.

L'utilisateur ne doit pas ressentir de douleur en recevant des coups de poing/pied, de crosse et de canon.

Cette protection est destinée à être utilisée en extérieur, et par-dessus les vêtements pendant une demi-heure, sans qu'aucune gêne ne soit ressentie.

Elle doit posséder des dispositifs d'aération faciles à mettre en œuvre entre deux assauts et répondre à la norme EN 13277 - équipements de protection pour arts martiaux.

Caractéristiques :

- taille unique - ajustable et réglable facilement grâce à des dispositifs permettant d'adapter la tenue à la morphologie de l'utilisateur ;
- masse de 15kg maximum pour l'ensemble de la tenue ;
- coloris noir.

L'ensemble de la tenue est composé des éléments suivants :

- *un casque* (cf. FPIH 7810-0002), protégeant l'ensemble de la tête et de la face au moyen d'une grille faciale, amovible et incassable. Ce casque ne doit pas gêner la mobilité de la tête et ne doit pas pouvoir basculer vers l'avant. Il doit permettre de conserver la visière en face des yeux pendant les assauts. Sa masse ne doit pas excéder 800 g ;
- *un plastron*, protégeant le torse, le dos, le bas du dos et les épaules ;
- *une paire de protège-bras*, protégeant le coude et l'avant-bras ;
- *une paire de gants*, protégeant le poignet et la main, doigts compris, tout en laissant la possibilité de saisir un objet ;
- *une paire de protège-cuisse*, protégeant les cuisses et l'extérieur des genoux (système « jupe » de maintien au niveau du bassin) ;
- *une paire de jambières*, protégeant le coup de pied, le tibia et le genou ;
- *un bâton long*, en mousse haute densité, monobloc, d'une longueur de 75 cm à 1 m ;
- *un sac de transport*, devant contenir l'ensemble de l'équipement (sous forme de sac à dos facilement transportable).

3.2 - Composition

La tenue intégrale doit être composée d'éléments en mousse anti-choc, de coques semi-rigides et rigides, qui doivent assurer la protection intégrale du corps.

L'ensemble de protection doit être recouvert de tissu polyamide haute ténacité 350 g/m2, facilement lavable, et devant résister à l'abrasion et aux déchirures (résistance minimale au déchirement amorcé, mouton pendulaire de 10 daN, en sens chaîne et trame). Le serrage est assuré par des rubans auto-agrippants et le maintien du bas par des bretelles adaptées.

Des coques en plastique dur, protégeant des coups, sont recouvertes avec de la mousse à structure fermée.

4- MARQUAGE – NOTICE D'UTILISATION ET GARANTIE

4.1 – Marquage

Chaque élément de la tenue intégrale de protection doit recevoir une étiquette cousue avec un marquage inaltérable, indiquant la désignation, la raison sociale, le numéro de marché et la référence article détaillée (RAD). Le marquage doit également faire mention à la norme EN 13277 (équipements de protection pour arts martiaux).

4.2 - Notice d'utilisation et d'entretien

Une notice d'utilisation, claire, rédigée en français, illustrée de schémas, doit accompagner l'article.

Cette notice doit décrire les précautions d'usages, le mode opératoire pour s'équiper, ainsi que le mode d'entretien (lavage à l'eau claire ou en machine).

4.3 – Garantie

Une garantie d'un an est exigée. Un certificat CE de type, indiquant la norme citée ci-avant doit être fourni par le titulaire afin de garantir une efficacité totale contre les coups.

4.4 – Emballage caisse carton

A la charge du fournisseur, selon la notice technique interarmées habillement n°SCA-0000-0002, relative au conditionnement, emballage, palettisation et modalités de mise à disposition des articles lors des réceptions.

5- SUIVI DES MODIFICATIONS ET VALIDATION

Date	Modifications
04/2025	Mise à jour de la notice

Grade, nom, prénom	Fonction	Date	Signature
COMMISSAIRE GENERAL DE 2EME CLASSE RENAUD DUTT	DIRECTEUR DU CIEC	20/06/2025	